



AVIS À LA POPULATION

La commission communale de constat de dégâts aux cultures siégera le lundi 7 septembre 2020 à 10h00 à l'Hôtel de Ville de VIRTON suite à une demande d'un agriculteur d'activer le plan de calamité agricole au niveau communal en vertu du décret du 23 mars 2017 et de l'Arrêté Gouvernement Wallon du 31 mai 2017.

Cet avis est affiché aux endroits habituels d'affichage et sur le site internet de la Ville.

Nous invitons tous les agriculteurs confrontés à des dégâts dus à la sécheresse à se manifester au plus tard la veille de la tenue de la réunion de la commission communale de constat de dégâts aux cultures à savoir pour le 6 septembre 2020 à 12 h 00 par tout moyen donnant date certaine en mentionnant les biens concernés (situation cadastrale numéros des parcelles et superficie).

Virton, le 25 août 2020

La Directrice Générale,

M. MODAVE



Le Bourgmestre,

F. CULOT